REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions et du numérique
Office cantonal de la population et des migrations

OCPM
Route de Chancy 88
1213 Onex

Aux autorités communales genevoises concernées

Genève, le 9 novembre 2026

Introduction de la nouvelle carte d'identité suisse biométrique (carte d'identité munie d'une puce)



Depuis le 2 novembre 2026, la Suisse a introduit une carte d'identité biométrique munie d'une puce, à l'image du passeport biométrique, contenant les données personnelles, une photographie et deux empreintes digitales.

Les citoyennes et citoyens suisses peuvent choisir entre une carte d'identité avec ou sans puce en fonction de leurs besoins (il n'est pas possible de posséder les deux types de cartes en même temps):

- Pour les <u>personnes qui voyagent au sein de l'Union européenne et de l'espace Schengen</u>, il est recommandé d'opter pour une carte biométrique avec puce.

 Les cartes d'identité sans puce établies avant le 2 novembre 2026 restent valables, y compris pour circuler au sein de l'Union européenne, jusqu'à leur date d'échéance.

 Il n'y a donc aucune urgence à renouveler un document en cours de validité.

 Depuis 2021, les pays de l'Union européenne (UE) délivrent uniquement des cartes d'identité biométriques. Dans le cadre de l'actualisation de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), la Suisse et l'UE ont convenu qu'à terme, une carte d'identité suisse devra également être munie d'une puce pour pouvoir être utilisée

comme document de voyage dans l'UE. Une période transitoire de onze ans est prévue. L'ALCP actualisé n'est toutefois pas encore entré en vigueur.

Concrètement, si l'ALCP actualisé entre **par exemple** en vigueur le 1er janvier 2028 :

- Jusqu'au 31 décembre 2028 : les cartes d'identité sans puce délivrées avant le 1er janvier 2029 pourront continuer à être utilisées pour voyager dans l'UE jusqu'à leur date d'expiration respective (au plus tard le 31 décembre 2038).

- Dès le 1er janvier 2029 : les cartes d'identité suisses délivrées à partir de cette date devront être munies d'une puce pour pouvoir être utilisées lors de voyages dans l'UE. Un passeport valable pourra également être utilisé. L'utilisation des cartes d'identité sans puce en Suisse restera possible. Il est donc recommandé aux personnes qui voyagent régulièrement dans l'UE d'opter pour une carte d'identité avec puce ou de disposer d'un passeport valable.

A Genève, seul le Centre cantonal de biométrie (CCB) est habilité à délivrer les cartes d'identité biométriques avec puce, les communes ne peuvent donc pas les délivrer. Les personnes concernées doivent ainsi déposer une demande individuelle (1 par personne) sur la plateforme Internet de la Confédération ou contacter le CCB.

- Pour les personnes qui utilisent leur carte d'identité uniquement en Suisse, une carte d'identité sans puce (non biométrique) est suffisante.

 Elles peuvent s'adresser à l'autorité compétente de leur commune de domicile, comme auparavant. Il n'y a donc pas de changement pour les communes pour ce type de demande.

Le coût de la carte d'identité reste identique, qu'elle soit avec ou sans puce :

- Enfants et jeunes de moins de 18 ans: CHF 35.-
- Adultes (dès 18 ans) : CHF 70.-

Pour en savoir plus :

- concernant la prise de rendez-vous au centre cantonal de biométrie : Commander des documents d'identité suisses | ge.ch
- concernant la nouvelle carte d'identité biométrique : Passeport / Carte d'identité
